



LE P'TIT CHŒUR DES PIRATES

Règlement du 1^{er} mars 2023

1. Admission

Le P'tit Chœur des Pirates est un chœur d'enfants qui s'adresse aux enfants d'âge primaire, dès 4 ans (1H).

2. Inscription

La finance d'inscription se monte à CHF 60.- par année scolaire. Une famille qui inscrit plusieurs de ses enfants pour la même année scolaire ne paie la finance d'inscription qu'une seule fois par année.

3. Fréquentation

L'enfant est inscrit pour l'année scolaire (selon calendrier scolaire fribourgeois). L'enfant peut rejoindre le cours en tout temps durant l'année dès lors qu'il ou elle a l'âge requis et qu'il y a des places disponibles. Les parents préviennent les responsables pour toute absence ou maladie de l'enfant à une répétition/un concert.

4. Horaire

Les répétitions ont lieu le lundi à la maison des Œuvres, Place de l'Eglise 6 à Estavayer-le-Lac (entrée sous les arcades). Les petits écoliers et écolières de Motte-Châtel, de la Maison Griset et du Sacré-Cœur à Estavayer-le-Lac peuvent bénéficier d'un pedibus depuis l'école.

15h20 pedibus depuis l'école

15h30 goûter

16h00 chant

17h15 fin

5. Concerts

Les parents sont informés des dates de concert au fur et à mesure. La tenue de scène de base (jeans/t-shirt/robe sombre) est à la charge des parents et sera précisée pour chaque concert. Tous les autres costumes, accessoires et décors sont compris dans les frais d'écolage.

6. Ecolage

L'écolage se monte à 70.- par mois par enfant, avec une déduction de CHF 10.- pour les fratries. L'écolage se paie en avance pour le mois suivant et au plus tard le 30 du mois précédent, 10x par année (de fin août à fin mai). Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (maladie, vacances, etc) ou en cas d'inscription sans pedibus ou goûter. Des exceptions pourront être faites pour les enfants qui sont

scolarisés en dehors d'Estavayer-le-Lac. En cas de non-paiement, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

7. Bourses

Dans des cas particuliers, le Comité de l'association peut octroyer une bourse. Les soutiens sont confirmés par écrit.

8. Résiliation

Toute résiliation doit être annoncée par écrit/par email, au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois, sans quoi l'écolage sera dû.

9. Vacances et jours fériés

Les vacances et jours fériés sont identiques à ceux des écoles fribourgeoises.

10. Intégration

Dans le cas où l'intégration de l'enfant est difficile ou que son comportement perturbe le bon déroulement du cours, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

11. Santé

Les enfants trop malades pour assister à une répétition/un concert se verront contraints de rentrer à la maison. Les absences pour maladies seront signalées dès que possible.

12. Assurance

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert correctement par une assurance RC privée, ainsi que pour la maladie et pour les accidents.

13. Responsabilité

Les parents sont priés d'indiquer quelles sont les personnes autorisées à venir chercher les enfants. Le P'tit Chœur des Pirates est responsable des enfants depuis leur prise en charge, jusqu'au retour des parents.

14. Communication

La communication avec les parents se fait par whatsapp, messages ou email, et l'actualité du P'tit Chœur des Pirates est partagé sur Facebook/Instagram @leptitchoeurdespirates.

15. Coordonnées

Contact : leptitcoeurdespirates@gmail.com

Directeur vocal, Fabien Volery / contact@fabienvolery.ch / 079 512 22 63

Présidente, Réjane Chassot / 079 653 54 45

Compte bancaire auprès de la BCU :

Association Le P'tit Chœur des Pirates

Rte d'Yverdon 34, 1470 Estavayer-le-Lac

IBAN CH94 0076 7000 S557 4155 9